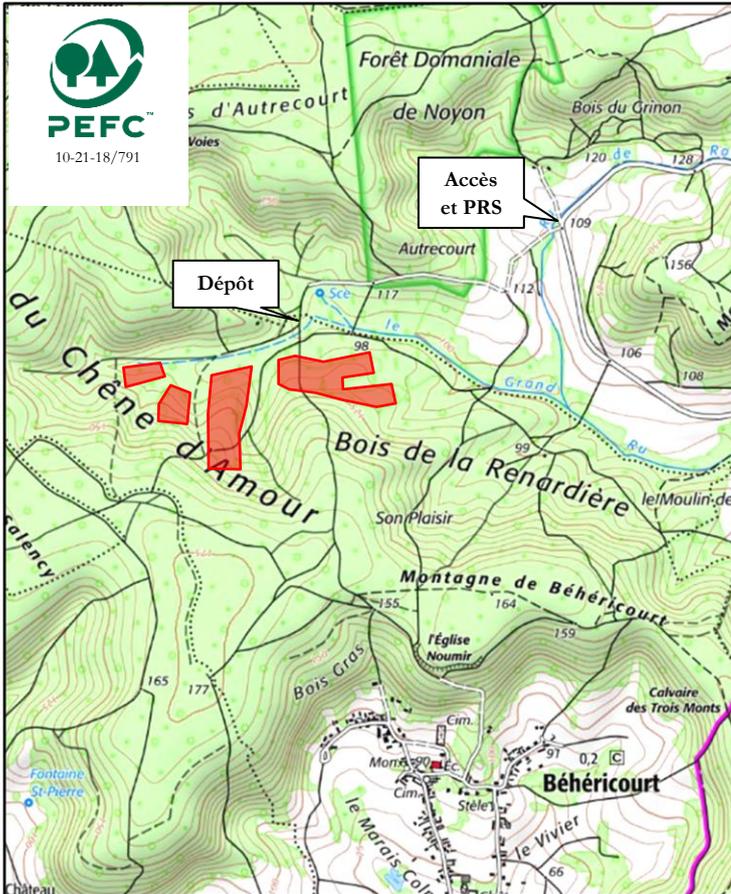


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF Quenette
Certification PEFC : 10-21-18/791
Département Oise (60)
Localisation Noyon Nord-Est
Commune Grandrù
Lieu-dit Bois de la Renardière
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,069224°
 Latitude : 49,613450°
Point de Rencontre Voir plan ci-contre
Sécurité conseillé

Essence principale Douglas
Volume présumé 520 m³
Nombre d'arbres 196
Volume moyen 2,65 m³

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 2p – 3p – 4p
Surface 9 hectares environ
Limites peinture et chemin
Marquage un flachis CGB au pied et cerclé de peinture rose au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
 M. Carlier au 06 10 24 13 29
Lot estimé par Expert JMP, MM, BC et LE
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseauomobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 3 février 2021

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m ³	VU m ³
	Douglas		4	11	24	24	31	34	23	11	7					169	475	2,81
	Douglas sec		1	3	9	8	5	1								27	45	1,66
<i>Observations :</i>		Hauteur découpe : 20 cm														196	520	2,65

Clauses particulières

Préambule : Barrière fermée, prévenir monsieur Boisselier au 06.12.73.16.63 (maire de Grandrù). Pas d'exploitation avant le 15 février.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Éparpillement des rémanents sur une hauteur inférieure à 1 mètre. Houppiers et taillis font partis de la vente et sont à enlever. **Abattage et débardage interdit dans les plantations à proximité.**

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : au Nord sur le dépôt.

Délai d'exploitation : 15 octobre 2021

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : non

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.08.2021
 40 % par Billet à Ordre avalisé au 15.11.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente xxx €uros

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

